

---

**POLITIQUE**

En vigueur le : 31 mars 2021

Domaine : **PERSONNEL**

Révisée le :

---

## **PRATIQUES D'EMBAUCHE DU PERSONNEL ENSEIGNANT**

### **ÉNONCÉ**

Le Conseil scolaire catholique MonAvenir (Csc MonAvenir) doit s'assurer d'avoir une main-d'œuvre enseignante bien préparée, qualifiée et diversifiée qui possède les connaissances, les compétences et les attributs nécessaires afin que tous les élèves atteignent leur plein potentiel, peu importe leur milieu ou leur identité sociale. À cette fin, le Csc MonAvenir doit mettre en œuvre des processus d'embauche des enseignants justes, cohérents et transparents, renforçant ainsi la capacité à atteindre et à maintenir une main d'œuvre forte.

### **BUT**

Les décisions d'embauches concernant les enseignants doivent respecter les droits des écoles confessionnelles et des écoles de langue française. En tout temps, les lois applicables et les dispositions des conventions collectives prévalent. Les exigences et les critères de sélection des enseignants doivent être clairement définis et mis à la disposition du public sur le site web du Conseil.

Il est attendu que les éléments suivants soient sous-jacents au processus d'embauche des enseignants :

- Qualification et mérite
- Diversité, équité et droits de la personne
- Mobilité d'emploi
- Équité et transparence
- Monitoring et évaluation

### **À PRESCRIRE**

Il incombe à la direction de l'éducation, ou son délégué, d'assurer l'élaboration des directives administratives nécessaires pour la mise en œuvre de cette politique.